

L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager

Rapport annuel 1996-1997

sur l'état et les besoins de l'éducation

Synthèse

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil supérieur de l'éducation doit présenter chaque année à la ministre de l'Éducation un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Le sujet retenu pour le rapport annuel 1996-1997 touche la problématique du passage de l'école à la vie active de citoyen et de travailleur; le Conseil s'interroge sur le rôle et la responsabilité de l'éducation dans la réussite de cette transition et de son objectif d'insertion sociale et professionnelle. Toutefois, ce sujet étant en prise directe avec l'existence d'une capacité d'accueil sociale et économique, le Conseil est aussi amené à prendre en considération le rôle et les responsabilités de l'ensemble des acteurs sociaux et économiques concernés, ceux-là même en mesure de permettre à chacun et à chacune d'actualiser sa volonté propre de se faire une place dans la société.

C'est d'ailleurs cette difficulté de se faire une place dans la société — dont témoignent régulièrement les médias en faisant état des taux de chômage, des fermetures d'entreprises, des opérations de réduction de la taille des organisations privées et publiques, de la montée de l'exclusion et de la marginalité sociale — qui a amené le Conseil à se pencher sur la problématique de l'insertion. Dans un contexte où la plupart des sociétés industrialisées sont aux prises avec le même genre de problèmes et où l'on s'interroge sur l'évolution du marché du travail, ne sachant trop s'il s'agit d'une courte période de crise à traverser ou l'amorce du déclin de la société salariale, il importe pour le système éducatif de bien comprendre tous les enjeux de la situation afin de réagir et d'intervenir de la meilleure façon possible dans le respect de sa mission d'éducation, de qualification et de socialisation.

Les enjeux de la situation sociale et économique

Dans un rapport qui se compose de cinq chapitres, les enjeux de la situation sociale et économique font l'objet des deux premiers chapitres. Le chapitre 1, *L'insertion: du sens des mots à une quête du sens*, fait la lumière sur ce que signifie l'insertion, tant sociale que professionnelle, dans le discours contemporain; on y découvre l'importance de l'insertion professionnelle, le rôle intégrateur de l'emploi comme préalable à l'insertion sociale des individus et au développement d'une véritable identité sociale. Le passage de l'école à la vie active, l'obtention d'un premier emploi satisfaisant, se réalisent de plus en plus sous la forme d'itinéraires déstructurés, tortueux, reportant toujours plus loin l'intégration aux forces actives de la société; le processus ne va plus de soi et n'est plus

du seul ressort de l'individu qui risque d'attendre le début de la trentaine avant d'amorcer sa vie d'adulte autonome. Les dérapages vers la déqualification des savoirs et des savoir-faire, la désocialisation qui se traduit par une détérioration du savoir-être et du savoir-vivre-ensemble peuvent aboutir au repli sur soi, au retrait forcé de la vie active, à l'exclusion. Si le système éducatif doit veiller à ce que personne ne quitte l'école sans une formation initiale qualifiante, il doit dorénavant être aussi en mesure de répondre aux besoins de formation qui visent la réinsertion et le maintien en emploi, de manière à prévenir les conséquences humaines et sociales du non-emploi et de l'exclusion. Sur un autre plan, cependant, le système éducatif est appelé à contribuer au développement de valeurs humanistes et humanisantes nécessaires à l'avènement d'une société de pleine activité où l'insertion sociale ne sera pas essentiellement tributaire d'une insertion professionnelle réussie.

Ces responsabilités du système éducatif se confirment dans le chapitre 2: *À nouvelle économie, défis nouveaux*, où le Conseil essaie de comprendre la réalité économique contemporaine et les transformations qui en découlent pour le marché du travail et de l'emploi dans lequel se réalise l'insertion. L'importance des taux de chômage ici comme ailleurs, particulièrement pour les jeunes ou pour tous ceux et celles qui sont peu scolarisés, alors que les taux de productivité sont à la hausse et que la croissance économique va bon train, nous confronte au paradoxe d'une économie dynamique qui génère du chômage. Au nombre des facteurs responsables de cette situation, le Conseil retient le trio suivant qui lui apparaît particulièrement offensif à cause de son influence sur l'emploi: la mondialisation de la production et des marchés qui accentue la compétitivité pour une plus grande rentabilité, la réingénierie des processus qui entraîne la restructuration des organisations et la rationalisation des façons de faire, la prolifération des nouvelles technologies informatiques dont la productivité phénoménale diminue les besoins de main-d'oeuvre. Précarité des emplois, flexibilité des travailleurs et travailleuses, polyvalence des qualifications et des compétences, constituent désormais les caractéristiques de la demande du marché. Il y a certes moins d'emplois typiques mais il y a pourtant de plus en plus de besoins sociaux qui ne sont pas comblés et auxquels pourrait répondre une économie plurielle qui ferait une place à l'économie sociale et au développement de services de proximité. Le Conseil constate le caractère inhumain de la situation qui prévaut et s'indigne du sort réservé aux jeunes qui doivent vivre avec la précarité actuelle, l'incertitude et l'accroissement des écarts entre ceux et celles qui réussissent à intégrer le marché du travail et les autres qui n'y arrivent pas.

Le système éducatif et l'insertion sociale et professionnelle

Après avoir contextualisé sa problématique et son espace d'intervention dans les deux premiers chapitres de son rapport, le Conseil entre de plain-pied dans le rôle et les responsabilités du système éducatif. Un état de situation présenté au chapitre 3 lui permet d'affirmer: *Éducation et emploi: des données concluantes*. En effet, les données statistiques sur l'insertion en emploi des diplômés du système éducatif témoignent

clairement que la qualification est profitable et qu'il existe une relation positive entre l'augmentation de la scolarisation et la capacité d'insertion sur le marché du travail. Formation professionnelle du secondaire, formation technique du collégial, formation universitaire de premier, deuxième ou troisième cycle, sont toutes des voies dites qualifiantes dont les diplômes ouvrent la porte au marché du travail, à des emplois de niveaux de complexité et de responsabilité qui varient avec le niveau de formation. Les taux d'insertion en emploi pour les titulaires d'une maîtrise et l'existence de liens entre leur formation et l'emploi obtenu illustrent le mieux que les employeurs tendent à rechercher des niveaux de qualification de plus en plus élevés. Il va sans dire que la situation n'est pas homogène et que la réalité est contrastée selon les domaines d'activité, le sexe, l'origine ethnique ou si l'on appartient au groupe des personnes souffrant d'un handicap.

Par ailleurs, le Conseil s'est aussi intéressé à la question de l'ajustement entre l'offre et la demande de diplômés, sachant qu'il existe des postes que les entreprises n'arrivent pas à combler. Ce qu'il a pu constater à cet égard, c'est qu'il y aurait un manque de compétences et d'expérience de la main-d'oeuvre disponible pour répondre aux attentes des employeurs, de façon plus cruciale en région. Tout en reconnaissant que le système éducatif a la responsabilité d'assurer à ses futurs diplômés une qualification initiale de qualité et, avec divers partenaires, de contribuer au développement de mécanismes de formation accélérée et de mise à jour de formations désuètes ou apparentées aux besoins du marché, le Conseil estime que les employeurs ont la responsabilité sociale d'assumer les ajustements qui s'imposent lors de l'entrée en fonction d'une main-d'oeuvre fraîchement diplômée et de veiller à ce que la formation continue de leur personnel permette de suivre, voire d'anticiper, l'évolution de la technologie et des savoir-faire. Enfin, parce que le développement d'une culture entrepreneuriale semble aller de pair avec la rareté de l'emploi, et que les demandes se font de plus en plus pressantes pour que le système éducatif y contribue, la question est abordée brièvement. Le Conseil note la pertinence d'offrir certaines avenues de formation en entrepreneuriat et de faire en sorte que les milieux d'enseignement soient davantage ouverts à cette option de carrière; il invite cependant la société à ne pas survaloriser le développement de l'entrepreneuriat, une voie professionnelle qui comporte un grand nombre d'embûches.

Avec le chapitre 4: *Un système éducatif qui s'adapte sans s'assujettir*, le Conseil identifie comment le système éducatif peut procurer à l'ensemble de ses diplômés, jeunes ou adultes, ce qu'il appelle un « portefeuille de valeurs d'insertion » en mesure d'assurer à chacun et à chacune une meilleure capacité d'insertion et d'évolution, à la fois sociale et professionnelle, dans la société contemporaine. Un certain nombre de postulats lui permettent de préciser l'espace d'intervention du système éducatif en lien avec sa mission dominante de préparation sociale et professionnelle à la vie active: le système éducatif est d'abord au service de la société et des individus; il doit dépasser une vision utilitariste et à court terme de la formation qui ne viserait que l'insertion en emploi; la montée du chômage et la raréfaction de l'emploi sont d'abord liées à des transformations de l'économie et de l'organisation du travail; une adéquation parfaite entre la formation initiale

et l'emploi étant impossible, seule la formation continue peut assurer le développement et le maintien des qualifications professionnelles; le système éducatif partage avec d'autres acteurs de la société la responsabilité de la formation des personnes aux fins d'une insertion sociale et professionnelle réussie. Le Conseil mise beaucoup sur l'acquisition d'un système de valeurs aux fondements solides pour faire face à la nouvelle réalité économique et sur le développement de la capacité à analyser et à comprendre un environnement multidimensionnel pour composer avec la situation, y réagir au besoin. Les énoncés de mission et les projets éducatifs ou institutionnels des établissements d'enseignement lui semblent des mécanismes tout désignés pour signifier l'adhésion aux valeurs qui doivent caractériser un système éducatif soucieux de la formation d'individus responsables et les façons concrètes d'en faire la promotion. Dans son souci d'assurer une meilleure employabilité des individus qu'il forme, le système éducatif doit rechercher l'équilibre qui lui permette de réduire l'écart entre les qualifications qu'il certifie et les compétences que dit rechercher l'employeur, en fonction des divers niveaux de formation et champs disciplinaires.

Pour tracer les grandes lignes du champ d'intervention du système éducatif aux fins de la préparation à la vie active et d'une meilleure insertion sociale et professionnelle de ceux et celles qui viennent y chercher une formation, le Conseil propose quelques pistes d'action qui peuvent trouver place, avec les ajustements nécessaires, à tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de cheminement.

En lien avec la formation, le Conseil estime qu'il est important de continuer à contrer les sorties du système éducatif sans formation qualifiante et qu'il faut miser sur une plus grande innovation locale et la mise en place de parcours de formation capables de susciter l'intérêt de ceux et celles que la scolarisation traditionnelle éloigne de l'école. De plus en plus, il faut aménager des passerelles entre les ordres d'enseignement et les filières de formation afin que s'instaure une philosophie de cheminement progressif vers une plus grande maîtrise des savoirs et des savoir-faire, la capacité d'innover et d'assumer des responsabilités. Le système éducatif doit faire la promotion de valeurs humanistes et humanisantes qui encouragent chacun à s'ouvrir et à s'intéresser à l'autre, dans un esprit de collaboration et de solidarité, de façon à minimiser le risque d'implosion sociale que favorise un contexte de raréfaction des ressources. Des qualifications reconnues doivent être offertes dans le cadre d'une carte des programmes mise à jour et renouvelée avec célérité, en lien avec les besoins des régions; il faudrait tendre à une plus grande interdisciplinarité des formations, accorder plus d'importance au développement de la culture scientifique, à la maîtrise des outils informatiques, du français et de l'anglais, à l'apprentissage d'une troisième langue. Aussi, parce qu'à niveau de qualification égale c'est sur la base du savoir-être et du savoir-vivre-ensemble que se pose le choix d'un employeur au moment de l'embauche, des compétences essentielles doivent être développées pour enrichir les qualifications spécialisées — notamment des qualités personnelles comme la confiance en soi, l'honnêteté, le sens des responsabilités, ou des habiletés interpersonnelles comme la capacité de travailler en équipe, de bien

servir les clients, de communiquer adéquatement; les bulletins et relevés de notes officiels devraient témoigner de l'acquisition et de la maîtrise de ces compétences personnelles et sociales.

En lien avec la préparation à la vie active, le Conseil souhaite que les milieux éducatifs s'ouvrent davantage sur le monde extérieur et sur la vie en collectivité, autant dans l'école que hors de l'école; le travail rémunéré des jeunes, les activités sociales ou communautaires, les activités parascolaires et extracurriculaires constituent des espaces d'apprentissage sur lesquels pourraient miser les milieux d'enseignement en apprenant aux jeunes à tirer profit de ces expériences et à les réinvestir adéquatement dans leur portefeuille de valeurs d'insertion. Dans le contexte actuel, une information et une orientation adéquates, quasi personnalisées s'avèrent de première importance pour faire des choix éclairés et appropriés aux intérêts de chacun et de chacune; les établissements et les jeunes en formation doivent être conscients des coûts (psychologiques, économiques, sociaux) qu'entraînent, pour les individus concernés et la société dans son ensemble, des orientations scolaires inadéquates. Du même souffle, on ne saurait négliger l'importance de prévoir, dans le système éducatif, des mesures concrètes et spécifiques d'aide à l'insertion, notamment afin de faciliter et de rendre plus productives les démarches qui s'inscrivent dans un processus de recherche d'emploi. La concertation et la collaboration avec des acteurs du système productif relèvent aussi des exigences qu'a le système éducatif d'être attentif aux attentes et aux besoins du marché; toujours soucieux de préserver les missions propres du système éducatif, le Conseil rappelle que ces partenariats doivent être établis à l'enseigne de la complémentarité et miser sur le réinvestissement dans la formation. Et pour que se réalise une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, l'ancrage régional apparaît désormais crucial dans la mesure où l'on veillera à préserver avec soin une perspective d'ouverture de la formation qui permette la mobilité des travailleurs et des travailleuses.

Enfin, pour mieux comprendre le phénomène de l'insertion sociale et professionnelle, autant sur le plan quantitatif que qualitatif, le Conseil reconnaît la qualité des opérations « Relance » du ministère de l'Éducation sur l'intégration en emploi des diplômés; il souhaite cependant que les transformations du marché de l'emploi et de l'organisation du travail soient davantage prises en considération dans l'élaboration des questionnaires d'enquête, afin de mieux refléter la réalité contemporaine et les tendances du monde du travail. Il tient aussi à souligner l'importance de la recherche universitaire qui se fait actuellement sur l'insertion, la pertinence qu'elle soit de nature multidisciplinaire et bénéficie d'un financement approprié à ce titre.

Les divers acteurs sociaux et l'insertion

En complément à ce que peut faire le système éducatif en matière d'insertion sociale et professionnelle, c'est à une plus grande responsabilisation des divers acteurs sociaux que le Conseil consacre son dernier chapitre: *Réussir l'insertion: une volonté individuelle, un*

engagement collectif. Cette réussite lui apparaît impossible, si ce n'est impensable, sans une interaction continue entre les acteurs principaux que sont l'individu et la société. Car, si chacun et chacune doivent, au départ, « vouloir » s'insérer socialement et professionnellement, « agir » en conséquence, encore faut-il que tous les autres acteurs sociaux leur en donnent le « pouvoir » en leur ménageant une place comme citoyens et travailleurs parmi les forces vives de la société.

Le préalable nécessaire à toute insertion demeure la volonté propre de chaque individu de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour y arriver: se préparer adéquatement en acquérant une qualification certifiée, des compétences, des informations pertinentes à son entrée dans la vie active. Une fois muni de son portefeuille de valeurs d'insertion, il ou elle doit cependant veiller à le maintenir à jour par la formation continue. Avec ces atouts en main, deux possibilités s'ouvrent: trouver un emploi ou créer son propre emploi; dans un cas comme dans l'autre, des façons de faire et des mécanismes d'aide à l'insertion entrent en jeu dans la réussite de l'insertion et il appartient à chacun et à chacune de s'assumer socialement et professionnellement dans la réalisation de cet objectif.

Cette volonté individuelle ne saurait cependant s'actualiser sans l'appui d'acteurs sociaux foncièrement responsabilisés. Le Conseil en identifie plusieurs qui, à un titre ou à un autre sont appelés à contribuer à la création d'un environnement social et économique accueillant: une famille présente et aidante, une entreprise consciente de ses responsabilités sociales et des employeurs avisés, des corps intermédiaires engagés. Au nombre de ces derniers, mentionnons les syndicats, les collectivités territoriales et les mouvements communautaires, les corporations et les ordres professionnels, les Églises et les médias — il y a là une grande diversité d'acteurs capables d'agir positivement et de façon responsable pour que la capacité de vouloir et d'agir de chacun et de chacune ne demeure pas sans un pouvoir concret d'y arriver.

Le Conseil identifie l'État comme un partenaire majeur de l'insertion. Il l'invite donc à s'investir activement dans la gestion des répercussions sociales qu'entraîne la nouvelle réalité économique et à assurer la cohérence nécessaire dans les orientations, la coordination et la mise en application des politiques ou mécanismes pouvant favoriser une meilleure insertion sociale et professionnelle de tous ceux et celles qui veulent assumer un rôle actif dans la société.

En conclusion, le Conseil ne peut nier que la situation actuelle l'inquiète et le préoccupe. Il demeure néanmoins confiant qu'une société capable de prendre la juste mesure de la situation en devenir, dispose de la connaissance nécessaire et de la volonté pour s'y ajuster, y réagir ou s'y opposer. Par sa présente réflexion sur l'insertion sociale et professionnelle, il a voulu contribuer à une meilleure compréhension du contexte social et économique qui prévaut et circonscrire l'espace d'intervention du système éducatif au regard de son rôle et de ses responsabilités. Cet exercice l'amène cependant à constater

que le système éducatif ne peut porter seul l'entière responsabilité d'une insertion réussie. D'autres acteurs sociaux et économiques doivent aussi prendre conscience de leur rôle et de leurs responsabilités à cet égard et contribuer, de concert avec l'éducation, à l'édification d'une société responsable et accueillante, celle qui permet à l'ensemble de ses forces vives de se réaliser pleinement, à la fois comme individus, citoyens et travailleurs, dans un environnement à dimension humaine.